



## **COMPTE RENDU D'AUDIENCE POUR LE RETRAIT DES 2 SUPPRESSIONS DE POSTE AU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT DE BOBIGNY !**

Suite à la signature d'une pétition par les agents du SDE pour exiger le retrait des deux suppressions de postes sur leur service en 2022, 9 agents du SDE de Bobigny ont été reçus par la Direction Départementale mercredi 9 février.

Les agents avaient dénoncé le transfert d'un emploi au Service National de l'Enregistrement (SNE), censé soulager les services de proximité. Les agents avaient pointé que la baisse de charge supposée avec le transfert d'une partie des donations n'avait pas d'impact sur le SDE : déjà en sous-effectif suite à la suppression de deux postes de contrôleurs l'année précédente, à deux vacances d'emploi C et un CLM non compensé, les retards se sont déjà accumulés et les agents sont dans l'incapacité de rattraper : les successions néantes ont déjà plus d'un an de retard, les dons plus de 8 mois, les restitutions de droits aux usagers 5 mois et les ASSP 2 mois.

Pire, les agents ont expliqué à la DDFIP 93 que les documents dématérialisés émis par le Service National de l'Enregistrement étaient refusés par les banques qui renvoyaient les usagers auprès du service afin de faire tamponner par le SDE les documents.

La DDFIP 93 a demandé aux agents de remonter tous les dossiers de ce type à la Direction Départementale, Bercy n'étant pas informé de ces refus : comme toujours lors de ce type de restructurations, tout doit bien se passer et personne n'avait jusqu'alors signalé les défaillances du SNE !

Le SNE doit « monter en puissance » comme ils disent toujours et absorber progressivement des missions des SDE et SPFE afin de liquider progressivement tout service public de proximité aux usagers. Mais dans l'intervalle, les agents souffrent, les usagers sont déboussolés et tentent par tous les moyens d'accéder à nos services avant qu'ils ne soient supprimés.

Sur le transfert d'un emploi sur une nouvelle cellule accueil créée au sein du SIP de Bobigny, la DDFIP 93 a été incapable d'expliquer ou de justifier la disparition d'un emploi supplémentaire au sein du SDE.

Elle a renvoyé à une réunion d'organisation qui doit se tenir le 17 février entre tous les différents services. Dans l'intervalle, les agents doivent se contenter de subir et peut être qu'un jour on leur expliquera pourquoi.

La seule réponse apportée pour les retards : si les usagers ou les notaires vous harcèlent, vous traitez le dossier. La priorité est donnée aux actes qui rapportent. Les héritiers qui attendent depuis un an le déblocage des fonds de leurs successions pourront toujours attendre !

**La DDFIP 93 organise consciemment une politique de discrimination à l'égard des plus pauvres qui ne verront traiter leurs successions qu'avec un délai d'un an tandis que toutes les successions qui rapportent seront traitées immédiatement !**

**LES AGENTS DU SDE 93 N'ACCEPTENT PAS LA DEGRADATION DE LEURS  
CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA CASSE DU SERVICE PUBLIC !  
NOUS CONTINUERONS DE COMBATTRE POUR OBTENIR TOUS LES EMPLOIS  
NECESSAIRES A L'EXERCICE DE NOS MISSIONS !**